

Dossier suivi par : Isabelle LE DORTZ
Service Santé et Protection Animales
Sous produits animaux
Réf. : 25-00446
Tél. : 02 97 54 84 00
Direct : 02 56 63 70 81
Mèl. : isabelle.le-dortz@morbihan.gouv.fr

**Monsieur le Directeur
BIOSOURCING
110 avenue de la Marne
56000 VANNES**

VANNES, le 21 mars 2025

NOTIFICATION DE DECISION ADMINISTRATIVE

Réf. réglementaires :

- Règlement (CE) n°1069/2009 du 21/10/09 établissant des règles sanitaires applicables aux sous produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002
- Règlement (UE) n° 142/2011 du 25/02/11 portant application du règlement (CE) n° 1069/2009 du parlement européen et du conseil établissant des règles sanitaires aux sous produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine
- Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment article L.226-1-II
- Arrêté du 8 décembre 2011 établissant des règles sanitaires applicables aux sous produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n°1069/2009 et du règlement (UE) n°142/2011

Monsieur,

Suite à votre demande en date du 20/03/2025, concernant votre établissement de négoce BIOSOURCING et conformément à la réglementation ci-dessus référencée, j'ai l'honneur d'attribuer à votre établissement ce numéro officiel pour un Enregistrement au titre de l'article 23 du R 1069/2009 :

SIRET 881 628 622 00030

pour l'activité « **négoce de sous-produits animaux/produits dérivés de sous-produits animaux de catégorie 1, 2 et 3** » .

Par ailleurs, je vous informe que le responsable d'un établissement enregistré est tenu d'informer le Directeur Départemental de la Protection des Populations de toute modification d'activité ou de toute autre modification relative à son activité.

Enfin, toute nouvelle activité relevant du Règlement (CE) n°1069/2009 susvisé est soumise à une nouvelle procédure d'enregistrement. Cet enregistrement est rendu public par le ministère chargé de l'Agriculture, <http://agriculture.gouv.fr/les-sous-produits-animaux-et-les-produits-qui-en-sont-derives>.

A tout moment, en cas de constat de manquement (s) aux dispositions sanitaires des législations communautaires ou nationales, ou des réglementations prises pour leur application, le présent enregistrement peut être, après mise en demeure, suspendu, voire retiré, par les services de l'Etat compétents en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
P/la Cheffe de Service Santé et Protection Animales


P. JANVRIN

ANNEXE I

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire**

PREFET DU MORBIHAN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

**Demande d'enregistrement / d'agrément / d'autorisation ⁽¹⁾
au titre de l'arrêté du 08/12/2011 et du Règlement (CE) N°1069/2009**
A renvoyer à l'adresse suivante : DDCSPP Morbihan

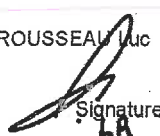
- IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

1) Exploitant de l'établissement	
Nom : ROUSSEAU	Téléphone : 06 30 16 11 60
Prénom : Luc	Télécopie :
Fonction dans l'établissement : Président	Adresse électronique : luc-rousseau@bsourcing.fr

2) Coordonnées de l'établissement	Adresse de l'établissement :
NOM (Raison Sociale) : ... BIOSOURCING	110 avenue de la Marne
ENSEIGNE (Nom commercial) :	Code postal : 56000 Commune : VANNES
Statut juridique : SAS	Date d'entrée en activité : 17/02/2020
Téléphone : 06 30 16 11 60	Adresse de courrier (si différente de l'adresse de l'établissement) :
Télécopie :	Code postal : Commune :
Date d'ouverture de l'établissement : 17/02/2020	Adresse du siège social (si différente de l'adresse de l'établissement) :
Code APE/NAF : 4662Z	Code postal : Commune :
SIRET : 881 628 622 00030	
SIREN : 881 628 622	

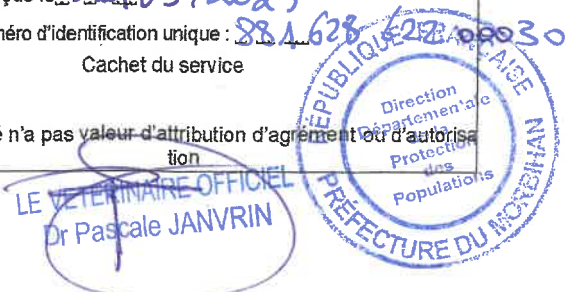
Je soussigné(e)..... Luc ROUSSEAU exploitant de l'établissement ci-dessus sollicite : (cocher la case correspondant à la demande)

- un enregistrement au titre de l'article 23 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande l'annexe I. 2 du présent document complété si l'activité de mon établissement relève de l'article 3 de l'arrêté du 08/12/2011 et / ou l'annexe I. 3, si l'activité de mon établissement relève de l'article 5 de l'arrêté du 08/12/2011.
- un agrément au titre de l'article 24⁽²⁾ point 1), alinéa du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande les pièces du dossier définies à l'annexe II de l'arrêté du 08/12/2011.
- Je m'engage à mettre en place un plan de maîtrise sanitaire, tel que défini à l'annexe II de l'arrêté du 08/12/2011.
- une autorisation à titre dérogatoire au titre de l'article⁽¹⁾ 17 ou 18 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande les pièces du dossier définies à l'annexe III de l'arrêté du 08/12/2011.

SIGNATURE DU DECLARANT
Le 20/03/2025
Nom - Prénom du signataire : ROUSSEAU Luc
Cachet de l'établissement


RECEPISSE DE DECLARATION
(cadre réservé à l'administration)
Déclaration reçue le <u>20/03/2025</u>
Numéro d'identification unique : <u>88162862200030</u>
Signature
Cachet du service
Ce récépissé n'a pas valeur d'attribution d'agrément ou d'autorisation

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile
⁽²⁾ Préciser l'alinéa visé du point 1) de l'article 24



2 – Notification de demande d'enregistrement relevant de l'article 3 de l'arrêté du 08/12/2011 :

1) Activité(s)⁽¹⁾ relevant de l'article 23 du Règlement (CE) N°1069/2009 :

- oléochimie
- dispositifs médicaux à base de sang ou de produits sanguins
- utilisation comme produits techniques de sang ou de produits sanguins d'Equidés
- entreposage / utilisation sur place d'engrais ou d'amendement organiques à base de sous produits animaux ou de produits dérivés
- production de peaux et cuirs, tannage
- taxidermie, préparation de trophées de chasse, ...
- travail de la laine, des poils, des soies de porcs, de la plume, du duvet, ...
- travail de sous-produits de l'apiculture
- travail des os et produits d'os, de corne, de produits cornés, de sabots, de produits de sabots, ...
- travail du lait, de produits laitiers, de produits dérivés du lait, colostrums et produits à base de colostrum ...
- centre de collecte de sous-produits animaux
- fabrication ou mise sur le marché de produits cosmétiques
- fabrication ou mise sur le marché de dispositifs médicaux
- fabrication ou mise sur le marché des produits médicaux
- fabrication ou mise sur le marché des « produits intermédiaires » suivant la définition en annexe I du règlement (UE) N°142/2011
- transport de sous produits animaux ou de produits dérivés
- distribution de sous produits animaux ou de produits dérivés
- négociant de sous produits animaux ou de produits dérivés
- courtier de sous produits animaux ou de produits dérivés
- autre (à préciser) :

2) Opérations réalisées⁽¹⁾ à partir de sous-produits animaux ou de produits dérivés comme matériels de départ :

- production,
- transport,
- manipulation,
- transformation,
- entreposage,
- mise sur le marché (dont négoce et courtage)
- distribution,
- utilisation,
- élimination

3) Sous-produits animaux* / produits dérivés* faisant l'objet de(s) l'opération(s) mentionnée(s) au point 2) :

Sous-produits de catégorie 3 vrac ou conditionnés (denrées alimentaires, sang, plume, lait, gras, abats, ovoproduit, graisse/PAT/creton pour le petfood, ...)

Sous-produits de catégorie 2 vrac ou conditionnés (matière stercoraire, déjection animale, lisier, lait + antibiotique ou substance chimique, denrées alimentaires avec risques bactériologiques, graisse C2 pour le biocarburant /farine C2 pour amendement organique ...)

Sous-produits de catégorie 1 vrac ou conditionnés (lait + dioxine, graisse C1 pour le biocarburant/farine C1 pour la destruction en incinération, ...)

4) Catégorie*(s) de sous-produits animaux* / produits dérivés mentionnés au point 3) :

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3

* selon les définitions de l'annexe I du Règlement (CE) N°1069/2009

(1) Cocher la(les) case(s) correspondante(s)

(1)